



## Intéressement des salariés

### 2<sup>ème</sup> réunion de négociations du 20 avril 2017

la Direction a convergé vers un système de support d'intéressement qu'elle appellera « **Supplément d'intéressement** », et propose d'associer tous les salariés, quelle que soit leur entité organisationnelle de rattachement, à la réussite de **jalons** franchis avec succès en attribuant un % de la masse salariale complémentaire à l'intéressement (en appui à l'accord, sous la forme d'un relevé de conclusion ou avenant).

La Direction ajouterait 4 Jalons valorisés à 1% chacun, ou 2 jalons à 1% et 1 jalon à 2%, soit un maximum de 4% de complément d'intéressement. Ces jalons seront différents chaque année, et décidés unilatéralement par la direction.

La proposition de la Direction est une répartition des 4% d'intéressement propre (au lieu de 10% antérieurement) + 4% de complément d'intéressement à 60% UT hiérarchisé et 40% sur le temps de présence.

**La CGT propose 6% de jalons supplémentaires sur une répartition de 80% (non hiérarchisé) 20% (salaire).**

#### Les 4 jalons supplémentaires proposés la Direction :

- ✓ Epreuve hydrauliques du primaire de FA3. Autorisation obtenue de l'ASN pour réaliser l'épreuve hydraulique du circuit primaire, obtenue au 6 Décembre 2017 selon le planning client.
- ✓ Redémarrage des productions du Creusot. Accord donné au redémarrage du Creusot en conclusion de la revue Areva-NP-EDF-NNB au 16 Juin 2017.
- ✓ Chargement du Fuel sur le site de TAISHAN en 2017. Chargement du combustible du réacteur TSN1 réalisé en vue des essais pré-opérationnels. Jalon atteint au 15 Novembre 2017, ce qui correspond à la date de la réunion du « C9 » avec le client.
- ✓ TF1 < à 1 sur 2017 (mesure effectuée au 31/12/17, accident du travail avec arrêt)

**La CGT réaffirme son opposition au critère Sécurité TF1, et demande sa suppression.**

**La CGT propose son remplacement par un critère sur la Prévention (Plan d'action Top Five Killers par exemple).**

#### Autres modifications proposées par la direction :

- ✓ Evolution de la répartition actuelle (30% / 70%) entre la part d'intéressement Société et la part d'intéressement BU / UT, pour la porter à 40% Société / 60% BU/UT.
- ✓ Une part d'intéressement au titre Société qui s'appuie sur des critères spécifiques:
  - ✗ la sécurité facteur premier de la performance de l'entreprise, pour 2017, TF2 et plan d'action « 5 killers »
  - ✗ sur la performance économique, Chiffre d'affaire, Cash Flow et EBITDA.
- ✓ La répartition de la part versée au titre de la Société sera modulée en fonction du présentisme, tout en neutralisant certaines catégories d'absences (maternité/paternité, congés payés et assimilés, RTT, absences des R.P. et élus dans leur mandat, ....)

**La CGT demande que les maladies soient considérées comme temps de présence.**

Peu de temps a pu être consacré à la revue des critères par UT/BU, seuls ont été passés en revue les critères pour :

- ✓ **UT Composants (BU CM)** : Saint-Marcel – Jeumont – Le Creusot,
- ✓ **BU Combustible** : CERCA – ex CEZUS – FUEL LYON – FBFC

**Malgré cela la CGT a pu réaffirmer quelques-unes de ses exigences de « base » :**

- ✓ **La CGT demande l'exclusion de TOUS les accidents et incidents systémiques pour TOUS les sites de production**, afin d'éviter que les salariés soient pénalisés en cas de dysfonctionnements / accidents matériels (explosion de four à Ugine par exemple),
- ✓ Pour **Fuel Lyon**, **la CGT demande la suppression du critère « Transferts de Technologies »** qui reviendrait à transférer nos compétences et créer une concurrence directe et pas chère au Kazakhstan. La CGT suggère de le remplacer par un critère sur le « **CA Produits et Services** »,
- ✓ Pour **CERCA**, la CGT demande que le critère « **Production Laminés** » soit uniquement **calculé sur la fabrication des cibles médicales**, et non sur la totalité de la production qu'il ne sera certainement pas possible d'assurer en raison des travaux de mise en conformité des installations en cours. (La reprise de la production est prévue, mais pas garantie, pour mi-juin).
- ✓ **La CGT demande que le poids des critères de production soit ramené à 50% au lieu de 70%**,
- ✓ La CGT demande la mise en place d'un critère « **Amélioration de la Qualité** » (formation, information, investissements, engagements, organisations, etc...).

***Nous réaffirmons notre opposition à la décision de la direction de réduire à 4% de la masse salariale la part d'intéressement (10% antérieurement),***

*Cependant dans l'intérêt des salariés nous poursuivons les négociations et resterons force de propositions afin d'obtenir du « mieux ».*

***La prochaine réunion se tient le 4 MAI prochain,***

A SUIVRE .....